

F.N.E.VAUCLUSE

France Nature Environnement 84



Carpentras, le 23 septembre 2013

Objet : Avis de FNE Vaucluse sur le projet arrêté de PLU de Monteux

Dans le cadre de l'enquête publique du 22 août au 23 septembre 2013

Monsieur le commissaire enquêteur,

FNE Vaucluse souhaite vous faire part de ses réflexions concernant le PLU que la commune de Monteux, après de très nombreuses modifications de son plan d'occupation des sols, soumet à enquête publique.

Dans le document soumis par la commune à la CDCEA (Commission de Consommation des Espaces Agricoles) en juillet 2013, on peut lire à plusieurs reprises « Le PLU reclasse cette zone A (agricole) en zone N (naturelle) afin de prévoir dans le long terme cette réserve foncière pour de l'activité »

En Vaucluse, le Pays des Sorgues est un territoire très habité, structuré par la trame des haies brise-vent et des canaux d'irrigation. Dans ce paysage, souvent qualifié de « huerta méditerranéenne », construit et jusqu'à aujourd'hui entretenu par les agriculteurs, la biodiversité est liée à leur présence active.

C'est parce que l'agriculture gère l'espace « vert » de notre département et se trouve être bien souvent garante de sa pérennité, que France Nature Environnement Vaucluse soutient la préservation du foncier agricole et souhaite le maintien, voire l'installation, d'agriculteurs sur le territoire.

Attachée à la préservation de l'environnement et à sa qualité, notre fédération a été profondément choquée de voir des terres agricoles fertiles, irriguées et cultivées, « déclassées » en zones naturelles et ces dernières ramenées au rôle de « zones de transition avant une urbanisation future ».

Ce parti pris du tout urbanisable traduit une méconnaissance dommageable de tout ce qui fait l'identité de notre territoire, son attractivité, et surtout un mépris profond pour la qualité et la durabilité de notre environnement.

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E



De surcroît, cette attitude est fondamentalement en opposition avec les choix du SCoT du bassin de vie d'Avignon, qui :

- écrit à propos du pays des Sorgues dans lequel se situe Monteux : « Paysage remarquable dont la qualité globale peut être compromise par une urbanisation aux effets irréversibles »,
- se dit fort « préoccupé par l'urbanisation le long de la D942 »
- veut mettre un coût d'arrêt au « gaspillage des terres agricoles »
- et souhaite voir éviter « les formes urbaines qui nuisent à l'identité du territoire »

Analyse

1) Un étalement urbain consommateur de foncier agricole

France Nature Environnement Vaucluse (alors « UDVN84 ») s'était élevée en 2011 contre l'artificialisation de plus de 110 hectares de foncier agricole, au lieu dit « Beaulieu » de la commune de Monteux.

La fédération soulignait à l'époque, l'éloignement important (de 3 à 6 Km), contraire aux recommandations en matière d'urbanisme, de ce quartier par rapport au cœur de ville, ainsi que l'importante consommation de foncier agricole.

Le PLU proposé envisage, pour commencer, **une consommation supplémentaire d'au moins 340 hectares, en majeure partie des terres agricoles riches et bien irriguées.**

Les nouveaux secteurs proposés à l'urbanisation sont de grands territoires cultivés, non mités (49 ha zone de la Peyrouse, 225 ha zone Bravoux et petit Bravoux !)

Les premières ouvertures à l'urbanisation prévoient d'enclaver des parcelles cultivées, de façon que les agriculteurs exploitants ne puissent plus y accéder. **Cette manière de faire, aboutit à une consommation de foncier largement supérieure à celle qui est annoncée.**

Comme on le craignait, la commune souhaite aujourd'hui urbaniser tout l'espace situé entre Beaulieu et le centre ville...

2) Une urbanisation non justifiée

Cette urbanisation n'est en rien justifiée par un besoin démographique : contrairement aux assertions du PADD, (« répondre aux besoins liés à l'arrivée d'une nouvelle population » (P. 9) la population de la commune serait en diminution (de 10 989 à 10728 habitants entre 2007 et 2010,

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E



statistiques Insee reprises par La Provence du 22 janvier 2011)

3) des dents creuses non évaluées

Aucune évaluation n'est faite des capacités d'accueil de nouveaux habitants en centre ville. Le cœur de Monteux, où la **Mairie est propriétaire d'immeubles vacants**, offre un visage désolant de vide et d'abandon. Il existe aussi des « dents creuses », non répertoriées.

Nous sommes en non-conformité avec le SCoT qui recommande de « réinvestir les espaces urbains existants en centre ville »

De surcroît, 6 ans de modifications de POS en vue de la construction de nombreux appartements et pavillons plus ou moins périphériques ont doté Monteux d'un parc conséquent de logements. Ceux restés vacants, relativement nombreux, ne sont pas répertoriés.

4) des besoins mal ciblés

Faute d'évaluation sociologique de la population à venir, les besoins réels en matière de logements ne sont pas connus : donc pas d'adéquation possible entre l'offre de logements, les prix affichés, les possibilités des habitants présents ou futurs.

En certaines zones, ZAC Fabre par exemple, les immeubles sont implantés dans des secteurs tellement « humides » que des pompes sont installées à demeure, et qu'elles ne suffisent pas toujours à évacuer les montées d'eau en sous sol.

Qui paie ?

5) Une mise en danger des populations vis-à-vis du risque inondations

Le territoire est impacté par les inondations (crues de nombreux canaux et rivières, y compris l'Ouvèze qui remonte dans la Sorgue, remontées de nappes phréatiques, eaux de ruissellement mal gérées) : les nombreux arrêtés de catastrophes naturelles pris par la préfecture ces dix dernières années montre qu'il est dangereux d'artificialiser davantage les terres, au risque d'installer des habitants en zone inondable, ou, du fait de l'imperméabilisation du territoire, d'augmenter la hauteur et la durée des crues pour les familles installées.

6) un accroissement de la facture énergétique

Ce que nous propose le PLU de Monteux s'accompagne d'une augmentation importante de la dépense énergétique : éclairage public (aujourd'hui déjà le plan d'eau de Beaulieu est éclairé ad giorno), déplacements pour les habitants (écoles, travail, courses).

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaocluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E



De surcroît, le réchauffement climatique déjà à l'œuvre devrait nous rendre prudent quant à la suppression des espaces verts, dont le rôle régulateur en matière de carbone et de température est prouvé.

7) des emplois agricoles supprimés

Supprimer des exploitations agricoles et les emplois en dépendant, est contraire aux orientations du SCoT qui prône de « soutenir l'agriculture, composante de l'économie productive »

8) La destruction de corridors et d'espaces naturels,

là où le SCoT recommandait qu'ils soient restaurés : Nous relevons des contradictions entre la nécessaire préservation du milieu naturel et des corridors écologiques, et l'absence totale de mesures en ce sens, voir les objectifs contraires (Talaud, Pérussier). Au vu de la piètre protection accordée à ces espaces naturels, **nous ne souhaitons pas voir les secteurs actuellement agricoles déclassés en secteurs naturels**. Notons au passage la non compatibilité avec le SCoT de la « zone d'activité du Pérussier », qui déborde sur « de grands espaces naturels à préserver sur le long terme » et une zone « intangible » de limite d'urbanisation (scot p 215)

Conclusion

Cette commune qui consomme du foncier sans modération, traduit son évolution par : « cette orientation participe à l'affirmation d'une ceinture verte grâce à un écrin paysager sur la partie Nord qui détoure la nouvelle enveloppe urbaine située au sud de cette dernière (P. 13 du PADD) ».

Formule absconse, éclairée par toutes les options de ce PLU visant à transformer une commune rurale, qui fut un centre urbain de caractère entouré de grands espaces agricoles et naturels, en vaste flaque pavillonnaire frangée d'un peu de verdure et de parcs d'attractions.

**Pour toutes ces raisons, FNE Vaucluse émet un avis défavorable
sur ce PLU de Monteux.**

Adresse : 10 bd du Nord 84200 CARPENTRAS tel : 04 90 36 28 66

E mail : fnevaocluse@gmail.com site : <http://fne-vaucluse.fr>

Association régie par la loi 1901 agréée au titre de l'art.141.1 du code de l'environnement

N° siret : 38871892600024-APE : 913 E